



Dispositif Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique
Pierre Paul BLANCK
 2, rue du Couvent
 67600 EBERSMUNSTER
 Pôle Handicap et Insertion

1. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

1.1 Vie de l'établissement

75 enfants ont été accompagnés durant l'année 2023.

La moyenne d'âge des jeunes accompagnés est de 12 ans et demi, 61% ont entre 6 et 13 ans, 34% entre 14 et 17 ans et 5% entre 18 et 19 ans.

65% sont scolarisés en Milieu Ordinaire, dont 11 en Unité d'Enseignement Externalisée.

Le nombre de bénéficiaires relevant de l'ASE reste important et concerne 37 % des jeunes accueillis (25 sur 67). Une attention particulière est accordée au partenariat avec les professionnels de la protection de l'enfance (MECS, service d'AEMO, familles d'accueil) afin d'œuvrer ensemble au bon développement du jeune.

26% des jeunes (18) bénéficient d'un traitement médicamenteux. 97% bénéficient d'un suivi psychologique et 43% (29) d'un suivi pédopsychiatrique.

L'évolution du public se confirme avec des troubles du comportement qui se manifestent par davantage de passages à l'acte pour certains jeunes et des difficultés importantes à s'inscrire dans le collectif notamment en milieu scolaire.

Septembre 2023 a vu arriver le 1^{er} véhicule électrique 9 places de la flotte du DITEP, véhicule approprié aux déplacements courts mais intensifs des professionnels. Une borne destinée à recharger le véhicule a été installée dans la cour en mars 2024.

Le chantier de mise aux normes électriques de l'ensemble des bâtiments s'est finalisé par le changement du tableau général fin décembre 2023.

1.2 Action de l'établissement dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours des usagers

Le fonctionnement en dispositif intégré facilitant le passage d'une modalité à l'autre contribue à la fluidité et à la continuité des parcours. Cela concerne 14 jeunes sur 75 en 2023. Le suivi ambulatoire se situe souvent au début de l'accompagnement ou en soutien au retour vers le milieu ordinaire.

Des montages spécifiques sont proposés pour apporter une réponse à des situations scolaires compliquées dans l'attente d'un accueil à temps complet au DITEP ; avec un emploi du temps aménagé entre des temps de scolarisation dans l'école de rattachement et des temps de participation à des activités pédagogiques, éducatives et thérapeutiques individuelles et collectives au sein du DITEP.

Les emplois du temps sont également aménagés pour favoriser un retour vers le milieu scolaire ordinaire progressivement pour des jeunes ayant pu dépasser leurs difficultés d'adaptation.

En fonction de l'évolution du jeune et de sa situation familiale, l'accueil en nuitées modulable peut également être proposé pour préparer un retour progressif au domicile ou répondre à la nécessité d'une prise de recul pour le jeune et/ou sa famille.

Le travail en concertation avec les différents partenaires concernés est essentiel pour garantir la fluidité et la continuité de chaque parcours. Il se concrétise par des temps d'échange et de réflexion avec les professionnels de l'Education Nationale, de la Protection de l'Enfance, de la PJJ, de la pédopsychiatrie, des ESMS du secteur, pour des situations collectives ou individuelles.

De plus, en amont de l'accompagnement, comme en aval les relais, voire des temps de tuilage, sont assurés avec les partenaires médico-sociaux (CAMSP, SAVS, DITEP, IME...) pour éviter la rupture de parcours.

La Mission Locale, les entreprises, les clubs sportifs et de loisirs, la commune et les milieux associatifs sont continuellement sollicités dans le cadre des parcours inclusifs.

1.3 Action de l'établissement sur l'accompagnement à l'autonomie et la santé

L'accès à l'autonomie fait partie des axes d'accompagnement au quotidien, avec des objectifs définis et évalués dans chaque PPA tant au niveau de l'hygiène, que de la gestion des devoirs, des affaires personnelles, du temps libre, des déplacements, des relations...

Concernant l'accès à la santé des actions de prévention sont menées en :

-*Santé buccodentaire* : dépistage individuel + information collective par un médecin dentiste de l'UFSBD pour 26 jeunes en 2023.

-*Vie affective et sexuelle* pour 8 jeunes avec l'intervention de 2 éducatrices spécialisées, supervisées par un psychologue en prévention des abus sexuels, du harcèlement scolaire et des risques liés aux réseaux sociaux, à partir de la Trousse CARE -Association pour la Recherche et l'Education sur l'abus sexuel- rebaptisée « Trousse Prudence » et enrichie d'autres supports.

-*Bien-être physique et/ou psychique*

-Séances de médiation par l'animal pour 4 jeunes en 2023.

Ces séances sont encadrées par une éducatrice du DITEP et une monitrice en équitation au sein de l'écurie « De Helsa » situé dans un village voisin. Elles visent au mieux-être individuel en passant par l'apaisement des angoisses, des tensions internes/externes, et favorisent la relation à l'autre. Nous remercions l'association Milana pour le financement.

-Séances d'activités aquatiques hebdomadaires pour 8 jeunes en 2023 encadrées par 2 éducateurs sportifs. Elles permettent à des jeunes de dépasser leurs appréhensions et/ou leurs difficultés psychomotrices par une approche ludique et apaisante du milieu aquatique.

1.4 Action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

Temps partagé collège- DITEP : Dispositif IDPro remanié pour s'adapter à l'évolution des besoins. Depuis septembre 2023, 4 jeunes scolarisés en ULIS sont à temps partagé. Ils bénéficient de temps d'atelier à l'ITEP 2 jours par semaine. L'objectif est de leur permettre de valoriser les compétences pratiques généralement présentes chez ces jeunes afin de donner du sens /dynamiser leur scolarité et préparer ainsi l'orientation après la 3^{ème}, cette prestation ne pouvant être proposée ou accessible au sein de leur collège. Ce dispositif est ouvert aux élèves de l'UEE collège.

Renforcement de l'UEE collège : Afin d'être dans une inclusion plus efficace et d'éviter la stigmatisation des élèves, l'organisation a été revue : transports et présence humaine ajustés aux horaires du collège avec notamment la présence d'un éducateur scolaire en plus de l'enseignant sur tous les temps de présence des élèves.

Service d'Accompagnement à la Parentalité et à la Vie familiale : Ce service propose des séances de médiation ou de thérapie familiale, et des séances de Thérapie Multi Familiale (approche qui implique la mise en commun de plusieurs familles dans un contexte thérapeutique dans le but de les faire travailler ensemble pour dépasser chacune leurs problèmes spécifiques et particuliers).

En 2023, 4 familles ont bénéficié de séances de thérapie familiale et 4 autres de Thérapie Multi Familiale (TMF). Les thématiques abordées étaient l'annonce du handicap et orientation vers le DITEP et la gestion de crises.

Ces accompagnements se poursuivent en 2024 avec notamment en plus des groupes de TMF, le projet d'une séance ouverte à tous les parents du DITEP sur la thématique « des écrans ».

Reprise de la Médiation animale (voir 1.3)

Mise en place de séances d'activités aquatiques (voir 1.3)

Fêtes de fin d'année scolaire et de Noël, nouvelles formules pour valoriser les jeunes et les activités proposées, et favoriser davantage d'interactions entre les jeunes, les parents et les professionnels par le biais de différents stands et petites représentations lors de la Journée Portes Ouvertes en juillet 2023 (sur le thème des 5 sens) et la fête de Noël en décembre. Ces formules seront reconduites en 2024.

Projets pour 2024 :

Séances de psychoboxe. « dispositif de soin qui propose un cadre structuré rendant possible l'accueil et l'exploration de ce qui fait violence, pour un sujet singulier. Elle peut ainsi se définir comme un combat pour l'émergence des affects, de leur mise en représentation et, in fine, de leur reprise en mots ». Elles seront encadrées par 2 salariés formés et diplômés.

Activité Brain Ball : jonglage coopératif, rythmique et musical. Cette discipline permet de développer la concentration, la coordination, la coopération et la confiance. L'éducatrice sportive du DITEP titulaire du cycle d'approfondissement sera la référente pour assurer l'animation des ateliers et des accompagnements individuels.

2 DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Etat des lieux des chantiers qualité et description des actions entreprises

2.1 Pilotage de la démarche

L'existence d'une démarche qualité effective est rendue possible par une organisation interne spécifique au DITEP avec :

- d'une part, **la participation de l'ensemble des salariés (encadrement, thérapeutique, éducatif, pédagogique, services administratifs et généraux) aux temps de travail dédiés** à l'amélioration des prestations dans le cadre de temps institutionnels (à minima 4 samedi dans l'année).

-d'autre part, **un poste de responsable qualité** chargé d'organiser les évaluations, le processus d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement et de conduire la mise en œuvre.

Les axes d'amélioration définis lors de la dernière évaluation interne (2016 - 2018) ont ainsi donné lieu à différents temps de travail et ajustements concernant notamment : la procédure PPA et la création d'une grille d'observation des compétences sociales ; la gestion des incidents et événements indésirables ; la référence de parcours ; le fonctionnement en dispositif intégré et le partenariat.

Dans le cadre de la prise de fonction du nouveau directeur **un audit interne** a été réalisé lors du dernier trimestre 2023. Il visait à faire un état des lieux du fonctionnement et des pratiques de l'établissement en s'inscrivant dans les attendus de la réforme de l'évaluation des ESSMS. Nous avons été accompagnés dans cet audit par une professionnelle issue du secteur sanitaire et exerçant dans le secteur de la petite enfance. Elle a pu nous apporter son expertise dans le domaine de la qualité et sur le plan méthodologique, et poser un regard objectif sur nos pratiques. Cette collaboration, à titre bénévole, a permis un enrichissement réciproque.

Le plan d'action qui découle de l'audit vient actualiser le précédent Plan d'Amélioration de la Qualité (PAQ 2017-2022) et sera complété dans le cadre de l'autoévaluation programmée fin 2024.

Les différentes actions s'appuient sur les outils et trames associatifs existants. La mise en œuvre de ce plan d'action et ses effets viendront alimenter la réécriture du Projet d'Etablissement prévue en 2025, avec une finalisation au dernier trimestre au regard des retours l'évaluation prévue au 3^{ème} trimestre 2025.

2.2 Déploiement des outils métiers : MS Qualité et SILAO (DUI)

Formation MS Qualité pour l'ensemble des salariés effective depuis le 21 février 2024. Les professionnels se saisissent de l'outil pour les fiches incidents et les fiches travaux.

Formation SILAO (DUI) programmée à partir de juillet 2024.

2.3 Bienveillance, éthique et prévention des risques de maltraitance

Afin de promouvoir la bienveillance et de prévenir le risque de maltraitance, **différents espaces** sont mis en place et utilisés pour :

- Favoriser le partage et l'enrichissement des compétences autour des observations quotidiennes.
- Accompagner les professionnels dans une réflexion sur la signification des éléments observés, la recherche de réponses et postures adaptées.
- Soutenir les professionnels dans l'expression des difficultés et dans l'analyse interdisciplinaire de ces dernières.
- Mettre en place un accompagnement ponctuel approprié en cas d'événement particulièrement difficile.

Il s'agit des réunions de service et de suivi de l'accompagnement du jeune, des réunions de direction, psy-direction, des réunions d'analyse des pratiques, d'entretiens individuels avec l'encadrement et/ou le psychiatre, et/ou psychologue. Des réunions cliniques ponctuelles peuvent aussi s'ajouter à ces réunions régulières en cas d'événement ou de situation difficile.

Par ailleurs, l'équipe de direction veille à un **accompagnement attentif à l'égard des nouveaux professionnels**, pendant les premiers temps de leur prise de fonction.

De plus, la démarche de soin globale du dispositif ITEP qui relève d'une dimension thérapeutique s'exerçant au niveau Institutionnel, contribue à la bienveillance et à la prévention de la maltraitance. Chacun sait qu'il a un rôle à jouer, quelle que soit sa fonction, dans l'accompagnement de chaque jeune et qu'il contribue à son évolution

L'écoute de l'enfant et sa sécurisation sont au premier plan. L'objectif de lutter contre l'indifférence et contre toute forme de violence pose une obligation de parler et d'agir afin de dénoncer et de prévenir. Cela implique de répondre à l'exigence **d'information du supérieur hiérarchique** en cas de constat d'un événement qui n'aurait pas dû se produire. Par ailleurs, les incidents et les événements indésirables sont traités en réunion de direction.

L'anticipation des crises et leur prévention nécessitent **un outillage des professionnels du DITEP par le biais de temps d'information et de formation** sur les différents profils notamment lors de réunions avec l'équipe thérapeutique. Ainsi différentes Réunions Institutionnelles ont été consacrées à cette thématique, dont la

dernière en date en septembre 2023 sur le fonctionnement psychotique chez un enfant (manifestations caractéristiques, postures et attitudes éducatives).

Par ailleurs le PPRM sera à formaliser selon la trame associative en complément de la Charte de la Bienveillance figurant dans le Projet d'Établissement.

2.4 Gestion des risques

• Gestion des événements indésirables

Existence d'une procédure de Gestion des incidents et événements indésirables. Celle-ci vise une démarche d'analyse et d'exploitation des incidents, dans une perspective de prévention et de gestion des risques liés à la situation de vulnérabilité des personnes accompagnées, d'amélioration de la qualité de l'accompagnement et de respect des droits des bénéficiaires.

Les fiches incident et EI sont traitées régulièrement en Réunion Institutionnelle. Lors de la dernière en février 2024, les échanges à partir de l'analyse des fiches incidents concernaient la trame pour l'analyse qui serait à revoir (multiplicité des types d'incident pour une même fiche, priorisation, éléments déclencheurs, période...) ; la fonction des fiches incidents ; ce que l'analyse vient interroger en termes de communication intra-professionnelle, de posture professionnelle, de seuil de tolérance (en fonction de la problématique du jeune, du professionnel, de la période de l'année) et de l'évolution du public.

Des propositions d'axes d'amélioration ont été définies et seront traitées en réunions éducatives et pédagogiques.

Depuis mars 2024, les fiches incidents sont renseignées via le logiciel MS Qualité.

Dans le cadre du nouveau décret du CVS, un retour sera fait sur la gestion des incidents et EI dans cette instance.

• Gestion des plaintes et réclamations

Les échanges réguliers avec les parents et les jeunes favorisent une réactivité et un traitement au quotidien.

• Autres aspects de la gestion des risques

Mise à jour du Plan de Maîtrise Sanitaire en cours accompagnée par la société OSCAR dans le cadre de la mise en place des PMS sur l'ensemble des établissements de l'ARSEA.

Le DUERP a également été mis à jour selon la trame associative.

2.5 Formalisation des documents socles de la structure

Comme stipulé en 2.1, la **réécriture du Projet d'Établissement** est prévue en 2025 avec des temps institutionnels en 2024 et 2025 consacrés à l'actualisation.

A partir des constats de l'évolution des problématiques des jeunes accompagnés, une adaptation de l'accompagnement est à définir en veillant à développer à la fois une dimension inclusive et une dimension soignante au plus près des besoins des jeunes.

Un axe du projet sera également consacré à l'accompagnement à la sortie afin de définir comment mieux répondre aux besoins sporadiques des jeunes sortis du dispositif sans pour autant devoir maintenir un accompagnement par une des modalités proposées habituellement.

De plus, afin de favoriser l'expression du jeune et de le rendre acteur de son projet personnalisé, une formation sur 5 jours répartis durant l'année 2024 a démarré en mars. Elle s'adresse aux référents de parcours et vise à développer un accompagnement et des postures professionnelles favorisant l'autodétermination des jeunes.

Les Outils de la loi 2002.2 ont été actualisés en 2021 et 2022 dans le cadre du fonctionnement en dispositif intégré dans le respect des trames associatives.

2.6 Autres aspects liés à la qualité d'accompagnement

Le plan d'action résultant de l'audit interne et validé en février 2024 comporte **4 objectifs stratégiques à mettre en œuvre en 2024** :

1- Améliorer la communication interne et la traçabilité : transmission, traçabilité, visibilité et accessibilité des documents de cadrage, documents réglementaires, des outils de la Loi 2002-2, procédures, formulaires ... associatifs et institutionnels en s'appuyant sur la connaissance des outils existants (dossiers partagés, dossiers et supports papiers, affichage, comptes rendus divers...) et à venir (MSQ, DUI...)

2- Améliorer le pilotage des besoins en accompagnement et en prévention à la santé : mise en conformité aux attentes de l'HAS pour répondre aux besoins du public du D-ITEP

3- Optimiser le développement et la pérennisation du réseau partenarial : recenser les partenaires, formaliser les partenariats, développer les actions facilitant la connaissance mutuelle et la coopération autour de l'accompagnement des personnes accompagnées.

4- Favoriser l'exercice des droits et l'autonomie de la personne accompagnée : garantir le respect des droits de la personne et accompagner davantage l'autodétermination.